



*AU CONSEIL COMMUNAL DE  
CHAVANNES-DES-BOIS*

**Préavis municipal 2/2026 – Demande de crédit de CHF 25'500.-  
pour la rénovation de la cuisine de la crèche Les Petits Lutins**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. Préambule, historique et situation actuelle**

La crèche Les Petits Lutins a été mise en service en août 2018. Sa cuisine est utilisée quotidiennement pour la préparation et le service de 440 couverts par semaine destinés aux enfants ainsi qu'au personnel encadrant.

Après 8 ans d'exploitation, force est de constater que le choix concernant les matériaux, la taille du lave-vaisselle et l'agencement de la cuisine présentent des lacunes importantes en termes d'hygiène, d'efficacité et d'ergonomie. En effet, les panneaux en bois mélaminé ne résistent pas à l'humidité et se déforment avec le temps, ce qui mène à des problèmes d'hygiène. Le lave-vaisselle est sous-dimensionné pour absorber le grand nombre de couverts à laver quotidiennement et son emplacement nécessite des manipulations lourdes et inutiles de la part du personnel communal.

**2. Objet du préavis**

Le présent préavis a pour objet la demande d'un crédit destiné à financer la rénovation de la cuisine de la crèche intercommunale.

**3. Arguments en faveur du projet**

L'humidité générée par les opérations quotidiennes de lavage a entraîné le gonflement des éléments en bois, lesquels se dégradent progressivement et présentent aujourd'hui des signes de pourrissement. Le service d'hygiène du Canton n'a d'ailleurs pas manqué de le relever lors de son inspection du 8 février 2024.

Etant donné que ces travaux doivent être réalisés rapidement, la Municipalité souhaite profiter de cette occasion pour améliorer cette infrastructure durablement.



Il s'agit notamment de remplacer certaines parties de la cuisine par de l'inox, ce qui présente des avantages déterminants :

- une surface parfaitement lisse et nettoyable, répondant pleinement aux exigences d'hygiène ;
- une durée de vie quasi illimitée ;
- une excellente résistance à l'usure et aux produits de nettoyage ;

La rénovation permettra aussi de repenser l'agencement de la cuisine afin d'améliorer l'ergonomie des postes de travail. La nouvelle machine à laver sera mieux dimensionnée et positionnée à hauteur des chariots de transport de la vaisselle, comme dans la cuisine du Bâtiment communal, ce qui permettra de supprimer ces manutentions contraignantes, de réduire les efforts physiques et les risques pour la santé du personnel, tout en améliorant l'efficacité globale de l'organisation du travail par une réduction des déplacements inutiles et une optimisation des processus. De plus, la nouvelle machine aura un système de ventilation inclus qui réduira les problèmes d'humidité.

#### **4. Description des travaux prévus**

Les travaux prévus comprennent notamment :

- le démontage et l'évacuation des installations existantes à remplacer ;
- la fourniture et l'installation de plans de travail, meubles et surfaces en inox conformes aux normes sanitaires en vigueur ;
- le remplacement du lave-vaisselle existant par un modèle mieux dimensionné (760\*790\*1495 mm au lieu de 555\*605\*815 mm) ;
- la réorganisation de l'agencement de la cuisine afin d'améliorer l'ergonomie et la circulation ;
- les adaptations techniques nécessaires (raccordements, ajustements mineurs des installations existantes) ;
- les travaux de finition et de mise en conformité.

## 5. Coût des travaux

Sur la base de plusieurs devis établis par des entreprises spécialisées, la meilleure offre retenue se présente comme suit :

Poste	Montant CHF
Démontage et évacuation des installations existantes	Inclus dans le prix de l'installation
Fourniture et installation des équipements	16'363.00
Adaptation de l'agencement et des postes de travail	610.00
Ajustements techniques et finitions	2'539.50
Divers et imprévus (20 %)	3'902.50
Sous-total	23'415.00
TVA (8,1 %)	1'896.60
TOTAL DES TRAVAUX TTC (arrondi)	25'500.00

## 6. Planification des travaux

Les travaux ne nécessitent pas de mise à l'enquête. Ils seront réalisés lors d'une période de fermeture ou de moindre fréquentation de la crèche. La durée du chantier est estimée à quelques jours.

## 7. Financement et incidences financières

La Commune financera le montant total du projet par sa trésorerie et, si nécessaire, par voie d'emprunt. L'amortissement interviendra dès la fin des travaux. Il sera effectué conformément aux prescriptions du manuel MCH2, sur une durée de 10 ans pour les installations, en adéquation avec la nature de l'investissement.

## Conclusion

En conclusion, et au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Chavannes-des-Bois

- Vu le préavis municipal 2/2026 ;
- Oûi les rapports de la commission des finances et de la commission de l'urbanisme et des bâtiments ;
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

### décide

- d'adopter le préavis municipal 2/2026 relatif à la rénovation de la cuisine de la crèche intercommunale ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 25'500.- destiné à cette rénovation, à financer par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt si nécessaire ;

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 avril 2026.

MUNICIPALITE DE CHAVANNES-DES-BOIS

Le Syndic

La Secrétaire

Roberto Dotta

Samantha Martin

